



Travaux d'électricité  
Rénovation- Dépannages  
Courants forts - courants faibles  
contact@ames-electricite.fr

**FACTURE N° 5010118**

N/REF : 27/11/2024 12H05 C:002640 I:31734  
V/REF : E75395  
V/Email reçu le Mercredi 27/11/2024 à 12H05

**ALLIADE HABITAT**

**Centre de Paiement**  
**173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407**  
**69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. 7180  
**IMMEUBLE** : LES DEUX COURS  
401, RUE ETIENNE POULET  
.  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 20 Janvier 2025

**Référence Marché:** 030354-ELF-001

**LOCALISATION** : ALLEE N 401 RUE E POULET - PC (3EME ETAGE) SI BESOIN CONTACTER MR  
TOUNEKTU TEL06 63870204

**MOTIF** : INTERVENIR POUR FAIRE UN RELAMPING DE LA RESIDENCE ET ECLAIRAGE EN  
CONTINU AU 3EME ETAGE

**Donneur d'ordre** : Mme S. LEMOINE

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Relamping

LE 13/12 A 12H30 :  
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES  
CONTROLE ET RELAMPING DE LA RESIDENCE  
CONTROLE DES ECLAIRAGES ET APPAREILLAGES SUR LES PALIERS ET DANS LES  
ESCALIERS  
REMISE EN MARCHÉ NORMALE DE LA MINUTERIE QUI ETAIT EN MARCHÉ FORCÉE  
POUR LE PALIER DU 3EME ETAGE  
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

**OBSERVATIONS** : SR AB Email envoyé le 16/01/25 à 16H00 Mme S. LEMOINE

SR AB Email envoyé le 27/12/24 à 11H18 Mme S. LEMOINE

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT  
DU BON DE COMMANDE E62410 QUI EST BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET QUE NOUS  
N'AVONS DONC PAS PU MODIFIER SUITE AUX TRAVAUX REALISES

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif  | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | EL1200-H.MO Controle/relamping PCM | 1    | 39,34   | 39,34 |

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité  
Rénovation- Dépannages  
Courants forts - courants faibles  
contact@ames-electricite.fr

**FACTURE N° 5010118**

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 39,34        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 3,93         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>43,27</b> |

**Valeur en votre règlement au 28 Février 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN

# BON DE COMMANDE

Référence à rappeler  
Commande N°E75395  
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône  
BP 80165  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE  
Emetteur : MME Margot PEYSSON

SARL AMES ELECTRICITE  
12 CHEMIN DES GORGES  
69570 DARDILLY

2711-1205

Marché n°030354 -

## Prestation Parties Communes

Bon de régl suite inter du 13/12, Travaux à réaliser entre le et le 16/01/2025

Votre contact : MR TOUNEKTI Khaled (0663870204)

LE 13/12 A 12H30 : INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES CONTROLE ET RELAMPING DE LA RESIDENCE CONTROLE DES ECLAIRAGES ET APPAREILLAGES SUR LES PALIERS ET DANS LES ESCALIERS REMISE EN MARCHÉ NORMALE DE LA MINUTERIE QUI ETAIT EN MARCHÉ FORCÉE POUR LE PALIER DU 3EME ETAGE CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

RESIDENCE LES DEUX COURS (ALH - 7180 )  
401 RUE ETIENNE POULET  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | P.U.HT (€) | Quantité | Montant HT (€) | TVA    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|----------------|--------|
| <b>EL1200 - ELF. MAIN D'OEUVRE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 39,34      | 1,00 U   | 39,34          | 10,00% |
| Coût main d'oeuvre électricité pour travaux hors bordereau Le poste comprend - l'indication du coût horaire d'ouvrier spécialisé pour tout travail à réaliser et non indiqué au présent bordereau - Ce cout indiquera le coût horaire au prix réel et au temps passé et incluras l'ensemble des charges afférentes |            |          |                |        |

Virement CE

30 jours réception fact. (\*)

(\*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

|           |        |         |
|-----------|--------|---------|
| Total HT  |        | 39,34 € |
| Total TVA | 10,00% | 3,93 €  |
| Total TTC |        | 43,27 € |

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat  
Centre de paiement  
173 avenue Jean Jaurès CS 30407  
69364 LYON cedex 07

# BON DE COMMANDE

Référence à rappeler  
**Commande N°E75395**  
**EXEMPLAIRE FOURNISSEUR**

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR